

ECOROBOTIX

CONTRAT POUR UTILISATEUR

(version: 1^{er} septembre 2025)

Le présent contrat pour utilisateur (le "**Contrat**") décrit les termes et conditions selon lesquels Ecorobotix offre à l'Utilisateur le droit d'utiliser son Service. En signant le présent Contrat ou un formulaire faisant référence à ce Contrat, en cliquant sur le bouton "J'accepte" ou en utilisant le Service, l'Utilisateur déclare qu'il a lu, compris et qu'il a le pouvoir de conclure ce Contrat et qu'il accepte d'être lié par ce Contrat.

1. DÉFINITIONS

Outre les termes définis ailleurs dans le présent Contrat, les termes suivants ont la signification suivante à toutes fins du présent Contrat :

"Affilié" désigne, à l'égard de toute personne ou entité, toute autre personne ou entité qui la contrôle directement ou indirectement, qui est contrôlée par elle ou qui est sous contrôle commun avec cette personne ou entité. On entend par "Contrôle", à l'égard de toute personne ou entité, la possession directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques de cette personne ou entité, que ce soit par la propriété d'actions avec droit de vote, par contrat ou de toute autre manière.

"Autorité Gouvernementale" désigne toute autorité gouvernementale étrangère, nationale, fédérale, territoriale, supranationale, étatique ou locale, toute autorité quasi gouvernementale, gouvernement ou organisme d'autorégulation, tribunal, commission ou organisation ou toute agence de réglementation, administration ou toute agence ou politique ou autre subdivision, département ou toute branche de l'une des organismes susmentionnés.

"Commande" désigne un engagement d'achat mutuellement convenu entre (i) Ecorobotix et l'Utilisateur, ou (ii) un Revendeur et l'Utilisateur concernant une Licence.

"Compte Ecorobotix" désigne un compte qu'un Utilisateur ou son Personnel a ouvert sur le Service.

"Contenu d'Ecorobotix" désigne tous les textes, images, diagrammes, signes, boutons, lignes de code, graphiques web, éléments cachés, bases de données, scripts, programmes informatiques et toutes autres données et informations apparaissant sur, utilisés par, ou relatifs au Service, à l'exclusion des Données de l'Utilisateur et de tout autre contenu fourni par ou pour le compte de l'Utilisateur.

"Documentation" désigne les manuels d'utilisation, les notes de publication et les instructions d'utilisation préparés par Ecorobotix, sous quelque forme ou support que ce soit, tels qu'amendés et mis à la disposition de l'Utilisateur.

"Données Agronomiques" désigne toutes les données collectées, traitées et générées par ou via le Service, y compris les images et les vidéos capturées par la Machine, les données de géolocalisation, les informations sur les cultures traitées, les informations sur les produits appliqués aux cultures (composition, quantité, etc.), ainsi que toutes les données, graphiques, statistiques, rapports et cartes générés par l'utilisation du Service, mais à l'exclusion de toutes les Données Relatives aux Machines et Données de l'Utilisateurs.

"Données de l'Utilisateur" désigne toutes les données et informations non publiques relatives à

l'Utilisateur, à son Personnel et à son activité, y compris toutes les Données Personnelles qui sont traitées par Ecorobotix par le biais du Service ou d'une autre manière.

"Données Personnelles" désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, y compris les noms, adresses, noms d'utilisateur et autres coordonnées de l'Utilisateur et/ou de son Personnel.

"Données Relatives aux Machines" désigne toutes les données de nature technique qui se rapportent directement aux Machines, à leur performance, leur utilisation, leur sécurité, leur entretien, leur dysfonctionnement et leur dépannage.

"Droit Applicable" désigne toute loi statut, ordonnance, réglementation, règle, code, traité, jugement, injonction, acte, décret, décision, sentence ou autre exigence ayant force de loi émanant d'une autorité gouvernementale.

"Ecorobotix" désigne Ecorobotix SA, une société anonyme ayant son siège social à rue Galilée 6, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse et qui est enregistrée sous le numéro d'identification d'entreprise n° CHE-284.375.582.

"Licence" désigne le droit d'utiliser certaines fonctionnalités, y compris certains Modules, du Service conformément au présent Contrat et à une Commande.

"Logiciel" désigne le système d'exploitation intégré à la Machine et/ou à tout accessoire (y compris la tablette) utilisé, entre autres, pour le contrôle et la surveillance de la Machine, les Modules, ainsi que toute mise à niveau ou modification de ceux-ci, ainsi que la Documentation y afférente.

"Machine" désigne le pulvérisateur de haute précision fabriqué et commercialisé par Ecorobotix. Une description non contractuelle de la Machine est disponible sur le Site Internet.

"Module(s)" désigne une partie du Logiciel qui permet de bénéficier de certains services et fonctionnalités améliorés (permettant par exemple d'utiliser la Machine sur des cultures supplémentaires).

"Personnel" désigne les employés, dirigeants, administrateurs, agents et sous-traitants d'une partie agissant dans le cadre de ses fonctions ou missions. Le Personnel est interne à la partie concernée et n'est pas considérée comme un Utilisateur.

"Politique de Confidentialité d'Ecorobotix" désigne la politique de confidentialité, qui peut être consultée à partir du lien suivant : <https://www.ecorobotix.com/en/general-privacy-policy>, telle que modifiée.

"Propriétaire" désigne la personne ou l'entité qui est propriétaire d'une Machine.

"Propriété Intellectuelle" désigne tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris les brevets, les droits d'auteur, les droits sur les logiciels, les designs, les marques, les droits sur les informations confidentielles et le savoir-faire), actuellement connus ou connus ultérieurement, dans le monde entier, y compris tous les droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble de la technologie, des logiciels, des algorithmes, des interfaces utilisateur, des secrets commerciaux, des techniques, des designs, des inventions, des œuvres et d'autres matériaux et informations, tangibles et intangibles relatifs, intégrés ou constituant toute partie des Machines, du Service et/ou d'Ecorobotix, et indépendamment du fait que ces droits soient enregistrés ou non.

"Redevance de Licence" désigne la redevance à acquitter pour l'obtention d'une Licence, conformément à une Commande.

"Revendeur" désigne un revendeur ou un distributeur autorisé par Ecorobotix à vendre les

Machines et les Licences.

"**Service**" désigne le Logiciel et le Service Cloud.

"**Service Cloud**" désigne des services en nuage (*cloud-based services*) proposés par Ecorobotix qui sont mis à disposition des Utilisateurs, y compris leurs composants associés, le contenu, les mises à jour et les mises à niveau (y compris toutes données générées par le Service Cloud, tels que les rapports et les statistiques).

"**Site Internet**" désigne le Site Internet hébergé à l'adresse suivante : www.ecorobotix.com

"**Utilisateur**" désigne la personne ou l'entité (autre qu'un Revendeur) qui exploite en dernier ressort la Machine, soit en tant que Propriétaire, soit le cas échéant, en tant que sous-licencié autorisé.

2. LICENCE

- 2.1. **Octroi de licence.** Sous réserve des conditions du présent Contrat et de toute Commande, Ecorobotix accorde par la présente à l'Utilisateur, pendant le Terme, une Licence, à savoir le droit non exclusif, non transférable et sans droit d'accorder des sous-licences (sous réserve du droit limité d'accorder des sous-licences conformément à l'article 2.2), d'utiliser certaines fonctionnalités, y compris certains Modules du Service conformément au présent Contrat et à la Commande.
- 2.2. **Sous-licence.** Le Propriétaire peut accorder des licences non transférables, à travers une ou plusieurs sous-licences, à tout tiers approuvé par Ecorobotix (cette approbation ne devant pas être refusée sans raison légitime), à condition que ce tiers s'engage à respecter les obligations de l'Utilisateur prévues dans ce Contrat comme s'il en était une partie. Le Propriétaire sera entièrement responsable des actes et des omissions des sous-licenciés comme des siens propres. Ecorobotix peut refuser d'approuver toute sous-licence pour toute raison légitime, y compris, sans limitation, (i) si la sous-licence est susceptible d'imposer des contraintes techniques ou administratives disproportionnées; (ii) si la sous-licence est susceptible d'augmenter le risque de responsabilité, d'utilisation abusive ou d'accès non autorisé au Service; ou (iii) si le tiers a violé par le passé des obligations légales ou contractuelles envers Ecorobotix, les sociétés de son groupe ou un Revendeur ou présente un risque réputationnel, sécuritaire ou de conformité.
- 2.3. **Transfert de Licence.** Le titulaire d'une Licence peut la transférer à tout tiers approuvé par Ecorobotix (cette approbation ne pouvant être refusée sans raison légitime) à condition que le nouveau titulaire accepte d'être lié par les termes et conditions de ce Contrat ou conclue un nouveau contrat de licence d'Utilisateur avec Ecorobotix. Ecorobotix peut refuser son approbation pour des raisons légitimes, conformément à l'article 2.2, *mutatis mutandis* et à l'article 2.4.
- 2.4. **Aucun transfert indépendant de Licence.** Aucune Licence ne peut pas être transférée ou sous-licenciée indépendamment de la Machine et tout transfert séparé est nul et non avenu, sauf autorisation express par écrit de la part de Ecorobotix.
- 2.5. **Feedback.** De temps à autre, l'Utilisateur peut fournir à Ecorobotix, directement ou indirectement, des commentaires, des analyses, des suggestions ou des remarques sur les Machines ou le Service (collectivement, "**Feedback**"). L'Utilisateur accorde par la présente à Ecorobotix un droit non exclusif, perpétuel, irrévocable, transférable, libre de redevance et mondial, avec le droit d'accorder et d'autoriser des sous-licences, d'utiliser et de bénéficier de ce Feedback pour fournir et améliorer tout produit ou service d'Ecorobotix et toute autre utilisation légitime, commerciale ou non.

3. SERVICE CLOUD

Ecorobotix entreprend des efforts raisonnables pour fournir les Services Cloud pendant le Terme. Ecorobotix ne garantit toutefois pas à l'Utilisateur un niveau minimum d'accès au Service Cloud.

4. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

4.1. **Compte Ecorobotix.** L'Utilisateur est responsable de toute activité qui se produit à travers son Compte Ecorobotix. Les Comptes sont personnels et ne peuvent pas être transférés sans l'accord de Ecorobotix. L'Utilisateur déclare que toutes les informations fournies par lui ou son Personnel à Ecorobotix lors de l'enregistrement et à tout autre moment sont vraies, exactes, actuelles et complètes et accepte de mettre à jour ces informations si nécessaire pour maintenir leur véracité et leur exactitude. L'Utilisateur est responsable de la confidentialité et de la sécurité de son mot de passe. Ecorobotix se réserve le droit d'imposer la suppression d'un nom d'utilisateur pour quelque raison que ce soit.

4.2. Utilisation du Service.

4.2.1. L'Utilisateur doit utiliser le Service conformément au Droit Applicable, à la Documentation et à toutes les directives ou instructions fournies de temps à autres par Ecorobotix.

4.2.2. Ecorobotix se réserve le droit, mais n'a aucune obligation, de pré-afficher, surveiller, éditer ou supprimer tout contenu fourni si elle détermine, à sa seule discrétion, qu'il contrevient au présent Contrat et/ou au Droit Applicable (y compris les droits au respect de la vie privée d'autrui) et/ou afin de sauvegarder les intérêts raisonnables d'Ecorobotix.

4.2.3. Les contenus de l'Utilisateur ainsi que tout contenu mis à disposition d'un Utilisateur par le biais du Service et qui sont retirés du Service pourront continuer à être conservés par Ecorobotix, y compris, notamment, en application d'obligations légales. Ecorobotix encourage l'Utilisateur à conserver sa propre sauvegarde de tout contenu auquel il a accès par l'intermédiaire du Service. En d'autres termes, Ecorobotix n'est pas un service de sauvegarde et l'Utilisateur accepte de ne pas utiliser le Service à des fins de sauvegarde ou de stockage. Ecorobotix ne sera responsable à l'égard de l'Utilisateur d'aucune modification, suspension ou interruption du Service, ni d'aucune perte de contenu. L'Utilisateur reconnaît également qu'Internet peut faire l'objet de faille de sécurité et que la communication de contenus ou autres informations peut ne pas être sûre.

4.2.4. L'Utilisateur ne doit pas, de manière intentionnelle, (i) interférer dans l'accès ou l'utilisation du Service par d'autres utilisateurs ou de porter atteinte à la sécurité du Service ; (ii) faciliter des attaques ou une perturbation du Service, y compris toute attaque par déni de service, tout accès non autorisé, tests de pénétration, utilisation de robot d'indexation (*crawler*) ou diffusion de logiciels malveillants (y compris des virus, *trojan horses*, *worms*, *time bombs*, *spywares*, *adwares* et *cancelbots*) ; (iii) provoquer une hausse inhabituelle ou une augmentation de son utilisation du Service susceptible d'avoir un impact préjudiciable sur le fonctionnement du Service ; et (iv) fournir toute information qui n'est pas envisagée dans la Documentation applicable.

4.3. **Pas de rétro-ingénierie.** L'Utilisateur ne doit pas, et ne doit pas permettre à des tiers de: (i) faire de l'ingénierie inversée, décompiler, désassembler, décoder, adapter ou tenter d'une autre manière de dériver ou obtenir accès au code source, à la structure sous-jacente, aux algorithmes ou savoir-faire du Service, (ii) modifier, traduire ou créer une œuvre dérivée basée sur le Service ou (iii) enlever toute identification ou autres avis

apposés sur des produits. Cette restriction s'applique sauf dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée par le Droit Applicable et pour autant qu'Ecorobotix en ait été informée au préalable.

- 4.4. **Exportation.** En cas d'exportation de la Machine en dehors du pays dans lequel la Machine a été livrée à l'origine, l'Utilisateur est responsable d'enregistrer la Machine auprès du Revendeur local désigné par Ecorobotix et de payer les Redevances de Licence à Ecorobotix (ou, le cas échéant, au Revendeur désigné par Ecorobotix) afin de pouvoir bénéficier des services d'assistance et de toutes les fonctionnalités du Service. En l'absence de Revendeur dans le pays d'exportation, l'Utilisateur reconnaît et accepte que les services d'assistance et toutes les fonctionnalités du Service ne puissent être garantis. Dans tous les cas, il incombe à l'Utilisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour exporter la Machine et l'utiliser dans le territoire d'importation.
- 4.5. **Respect du Contrat par le Personnel.** L'Utilisateur doit s'assurer que son Personnel se conforme aux dispositions du présent Contrat. L'Utilisateur sera entièrement responsable des actes et des omissions de son Personnel comme des siens propres

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les frais et les conditions financières pour la Licence sont prévus dans la Commande applicable. Si la Commande ne prévoit rien, la Redevance sera fixée conformément à la liste de prix publiée par Ecorobotix (ou, le cas échéant, le Revendeur). Sauf indication contraire dans la Commande, les Redevances sont payables dans les 30 jours à compter de la date de réception de la facture correspondante. Tout retard de paiement constitue une violation matérielle du Contrat qui autorise Ecorobotix, sans préjudice de ses autres moyens en vertu des présentes ou de la loi, de suspendre le droit de l'Utilisateur d'utiliser le Service conformément à l'article 12.2.

6. PROPRIÉTÉ

- 6.1. **Propriété.** Nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, Ecorobotix reste propriétaire exclusif de tout élément de Propriété Intellectuelle portant sur les Machines et le Service, ainsi que toute modification, traduction ou dérivé de ceux-ci.
- 6.2. **Aucune licence implicite.** Aucune disposition du présent Contrat ne saurait être interprétée comme accordant à l'Utilisateur un droit ou une licence sur la Propriété Intellectuelle d'Ecorobotix, sauf dans les cas expressément prévus ou autorisés par le présent Contrat ou une Commande.

7. DONNÉES

- 7.1. **Droits réservés d'Ecorobotix.** Ecorobotix conserve tous les droits sur les Données Relatives aux Machines et sur le Contenu d'Ecorobotix et a le droit d'utiliser ces données comme elle l'entend.
- 7.2. **Données Agronomiques et Données de l'Utilisateur.** L'Utilisateur est propriétaire des Données Agronomiques et des Données de l'Utilisateur et peut utiliser ces données librement. Ecorobotix a un droit perpétuel, irrévocable, mondial, non exclusif, transférable, pouvant faire l'objet de sous-licences et libre de redevance, d'utiliser les Données Agronomiques et les Données de l'Utilisateur pour ses besoins internes et pour toute utilisation légitime. Ecorobotix peut en particulier utiliser les Données Agronomiques et les Données de l'Utilisateur pour exécuter ses obligations et faire respecter ses droits en vertu du présent Contrat ou de tout contrat conclu entre Ecorobotix et l'Utilisateur, pour exploiter et améliorer le Service et ses produits, pour des activités de recherche & développement et, moyennant le consentement de l'Utilisateur conformément à l'article 7.4 (si requis), à

des fins marketing. Ecorobotix pourra aussi utiliser les Données Agronomiques et les Données de l'Utilisateur, et toute donnée dérivée de telles données, sous une forme agrégée (à savoir une forme ne permettant pas par des moyens raisonnables d'associer les données à l'Utilisateur ou à toute autre personne physique).

- 7.3. **Données Personnelles.** Ecorobotix collectera, traitera, utilisera, stockera et transférera les Données Personnelles relatives à l'Utilisateur conformément à la Politique de Confidentialité d'Ecorobotix, qui est incorporée par référence dans ce Contrat. Dans la mesure où l'utilisation du Service l'exige, l'Utilisateur est responsable d'informer les personnes concernées (y compris son Personnel) de la collecte, du traitement, du transfert et/ou du stockage de leurs Données Personnelles conformément au présent Contrat et à la Politique de Confidentialité d'Ecorobotix.
- 7.4. **Utilisation de Données Personnelles à des fins de Marketing.** Ecorobotix ne vend pas les Données Personnelles des Utilisateurs. Toutefois, moyennant le consentement de l'Utilisateur, Ecorobotix, ses Affiliés et les Revendeurs peuvent transférer entre eux, et utiliser, les Données Personnelles de l'Utilisateur, notamment pour informer l'Utilisateur sur les produits et services d'Ecorobotix, réaliser des enquêtes ou pour toute autre finalité prévue dans la Politique de Confidentialité d'Ecorobotix ou dans la déclaration de consentement. L'Utilisateur peut en tout temps retirer son consentement en ce qui concerne l'utilisation de ses Données Personnelles à des fins marketing en adressant un email à privacy@ecorobotix.com.

8. UPDATES ET UPGRADES

- 8.1. **Updates.** Ecorobotix se réserve le droit de fournir périodiquement des mises à jour du Service apportant des améliorations mineures, des corrections ou des corrections de bug et ne modifiant pas de manière significative les fonctionnalités ou l'architecture du Service (les "**Updates**"). Les Updates peuvent inclure des correctifs de sécurité, des améliorations de performances et des modifications mineures de l'interface. Les Updates sont fournis sans frais supplémentaires pour l'Utilisateur. L'Utilisateur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour installer les Updates fournis par Ecorobotix dans un délai raisonnable. Le fait de ne pas installer les Updates peut affecter les fonctionnalités ou entraîner des failles de sécurité, pour lesquelles Ecorobotix décline toute responsabilité.
- 8.2. **Upgrades.** Ecorobotix peut également proposer une version du Service qui introduit des modifications substantielles aux fonctionnalités existantes, ou qui modifie de manière significative les capacités ou l'architecture du Service (les "**Upgrades**"). Les Upgrades peuvent être identifiés par un changement de numéro de version (p.ex. de la version 2.x à la version 3.x). Les Upgrades peuvent être soumis à des frais supplémentaires, qui seront communiqués à l'avance. L'Utilisateur peut choisir d'acheter un Upgrades, auquel cas les conditions et les prix seront régis par la Commande et le présent Contrat.

9. ABSENCE DE GARANTIE

LE SERVICE EST FOURNI PAR ECOROBOTIX "EN L'ETAT", SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. ECOROBOTIX NE DÉCLARE NI NE GARANTIT QUE LE SERVICE ET LES DONNÉES GÉNÉRÉES PAR LE SERVICE SONT EXACTS, COMPLETS, FIABLES, SÛRS, ACTUELS, EXEMPTS D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTS NUISIBLES, OU QUE LE SERVICE RÉPONDRA AUX SPÉCIFICATIONS COMMUNIQUÉES PAR ECOROBOTIX, SES AFFILIÉS ET/OU REVENDEURS, OU À TOUTE EXIGENCE DE L'UTILISATEUR, OU QUE LE

FONCTIONNEMENT DU SERVICE SERA ININTERROMPU OU QUE L'UTILISATION DU SERVICE N'ENFREINDRA PAS LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS. EN OUTRE, RIEN DANS LE PRÉSENT CONTRAT NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME CRÉANT UNE OBLIGATION IMPOSANT À ECOROBOTIX DE FOURNIR À L'UTILISATEUR UNE GARANTIE OU DES SERVICES DE SUPPORT OU DE MAINTENANCE EN LIEN AVEC LES MACHINES ET/OU LE SERVICE.

10. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ECOROBOTIX ET SES AFFILIÉS DECLINENT TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, CONSÉCUTIF, SPÉCIAL, PUNITIF OU ACCESSOIRE (Y COMPRIS TOUT GAIN MANQUÉ), MÊME SI ECOROBOTIX ET/OU SES AFFILIÉS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, ECOROBOTIX ET SES AFFILIÉS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITE EN LIEN AVEC DES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE MACHINE SUR LES BIENS DE L'UTILISATEUR OU DE TIERS (Y COMPRIS EN CAS DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT OU DE MAUVAISE UTILISATION DE LA MACHINE). DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'ECOROBOTIX N'EXCÉDERA PAS LES REDEVANCES DE LICENCE PAYÉES PAR L'UTILISATEUR À ECOROBOTIX, SES AFFILIÉS OU AU REVENDEUR POUR LES MACHINES CONCERNÉS DURANT L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION.

11. INDEMNISATION

Dans toute la mesure permise par le Droit Applicable, l'Utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait du Service et de la Machine, et il défendra et indemnifera Ecorobotix, ses Affiliés, et ses et leurs actionnaires, administrateurs, directeurs, membres, officiers, employés, consultants et agents respectifs de et contre toute réclamation déposée par un tiers, et toute responsabilité, dommage, perte et dépense, y compris les honoraires et frais d'avocat, découlant de ou liés à : (1) l'utilisation non autorisée ou la mauvaise utilisation du Service ou de la Machine par l'Utilisateur, ses sous-licenciés et leur Personnel respectif; (2) la violation par l'Utilisateur de ses obligations prévues dans le présent Contrat ou découlant du Droit Applicable ; (3) la violation par l'Utilisateur de tout droit de tiers, y compris tout droit de propriété intellectuelle, de confidentialité, d'autre droit de propriété ou de droit de la personnalité; ou (4) tout litige ou problème entre l'Utilisateur et un tiers. Ecorobotix se réserve le droit, à ses propres frais, d'assumer la défense et le contrôle exclusifs de tout litige ou procédure pouvant donner lieu à indemnisation par l'Utilisateur conformément au présent article (sans limiter les obligations d'indemnisation de l'Utilisateur en ce qui concerne cette affaire ou procédure), et dans ce cas, l'Utilisateur accepte de coopérer avec Ecorobotix dans le cadre d'un tel litige ou d'une telle procédure.

12. TERME; SUSPENSION ET RÉSILIATION

- 12.1. **Durée.** La Licence prend effet à la date de livraison ou d'activation de la Machine et est conclue pour la durée initiale prévue dans la Commande. En l'absence d'indication dans la Commande, la durée initiale sera réputée être de trois (3) ans à compter de la livraison à l'Utilisateur et la Licence sera ensuite automatiquement renouvelée pour des périodes successives d'un an, sauf si l'Utilisateur adresse un avis de non-renouvellement par écrit au moins trente (30) jours avant la fin de la période en cours (la durée initiale et toute période ultérieure, le "**Terme**").

12.2. **Droit de Suspendre et Résilier.** Ecorobotix peut résilier ou, à sa discrétion, suspendre la Licence et les droits accordés dans le présent Contrat, en tout ou en partie, en tout temps, par avis écrit avec effet immédiat, si l'un des cas suivants survient:

(a) en cas de violation par l'Utilisateur d'une disposition, d'un engagement, d'une déclaration ou d'une garantie du présent Contrat (y compris une violation de l'article 4 (Obligations de l'Utilisateur), notamment de l'article 4.3 (Pas de rétro-ingénierie), de l'article 5 (Conditions financières) ou de toute autre obligation matérielle en vertu du présent Contrat, ou si l'Utilisateur est en retard dans le paiement des Redevances de Licence), pour autant que l'Utilisateur ne remédie pas à une telle violation dans les 10 jours suivant la réception d'un avis d'Ecorobotix spécifiant la violation et exigeant qu'il y soit remédié ;

(b) l'Utilisateur cesse d'exercer son activité, devient insolvable, est dissous ou liquidé, fait l'objet d'une demande de faillite, de dissolution ou de liquidation ou d'une action similaire déposée par ou contre lui.

12.3. **Conséquences de l'expiration ou résiliation d'une Licence.** En cas d'expiration ou résiliation d'une Licence, l'Utilisateur n'aura plus le droit d'utiliser et d'accéder au Service.

12.4. **Survie.** Les articles 6 (Propriété), 7 (Données), 9 (Absence de garantie), 10 (Exclusion de responsabilité), 11 (Indemnisation), 12 (Suspension et résiliation), 13 (Divers) et 14 (Droit Applicable et juridiction) survivront à l'expiration ou la résiliation du présent Contrat ou de toute Licence pour quelque raison que ce soit.

13. **DIVERS**

Ce Contrat contient l'intégralité de l'accord entre Ecorobotix et l'Utilisateur en relation avec l'objet du Contrat et remplace tous les accords antérieurs, les négociations, la correspondance, les engagements et les communications des parties, qu'ils soient oraux ou écrits, en ce qui concerne cet objet, sous réserve de toute commande passée entre Ecorobotix et l'Utilisateur (le cas échéant). Le présent Contrat n'affecte pas les contrats conclus entre l'Utilisateur et un Revendeur. En ce qui concerne Ecorobotix et l'Utilisateur, en cas de contradictions entre le présent Contrat et toute commande passée auprès d'un Revendeur, le présent Contrat prévaut, sauf accord contraire exprès d'Ecorobotix. Toute renonciation ou modification de ce Contrat ne sera effective que si elle est faite par écrit et signée par les parties. Une renonciation à une violation du présent Contrat par une partie ne doit pas être interprétée comme une renonciation à une violation ultérieure. Aucune disposition du présent Contrat ne peut être interprétée comme créant un mandat, une société simple ou une autre forme d'entreprise commune entre les parties. Chaque disposition du présent Contrat est divisible. Si une disposition est jugée nulle, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, elle sera appliquée dans toute la mesure du possible de manière à refléter l'intention des parties. Les autres dispositions resteront pleinement en vigueur sans être altérées ou invalidées de quelque manière que ce soit. Le présent Contrat lie les successeurs et les ayants-droits autorisés. À l'exception des obligations de paiement, aucune des parties ne sera responsable d'une inexécution ou d'un retard imputable, en tout ou en partie, à une cause échappant raisonnablement à son contrôle. Le présent Contrat est une traduction de la version anglaise. En cas de contradiction entre les versions linguistiques, la version anglaise prévaut.

14. **DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION**

14.1. **Droit Applicable.** Le présent Contrat et tous les services connexes fournis par Ecorobotix

sont régis, interprétés et exécutés conformément au droit matériel suisse, sans tenir compte des dispositions relatives aux conflits de lois et à l'exclusion expresse de l'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises (CVIM).

- 14.2. **Jurisdiction.** Tout litige, controverse ou réclamation découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Lausanne, Suisse, sans préjudice d'un éventuel recours au Tribunal Fédéral suisse.

* * * *